

# 8<sup>èmes</sup> États Généraux DE LA RECHERCHE COMPTABLE

10 décembre 2018

[www.anc.gouv.fr](http://www.anc.gouv.fr)



AVEC LE SOUTIEN DE:



## Papier de recherche - Résumé

**Les divulgations d'informations environnementales des sociétés du CAC 40 sont-elles conformes aux recommandations de la Task force on Climate related Financial Disclosures (TCFD) ?**

**Samira Demaria**, (Maître de conférences, Université Côte d'Azur, GREDEG)

**Sandra Rigot**, (Maître de conférences, Université Paris 13, CEPN UMR)

Étude réalisée avec le soutien de l'Autorité des normes comptables.

Les auteurs remercient Sylvain Borie et Alain Grandjean pour leurs conseils et commentaires.

Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs.

## Résumé

Ce Working paper porte sur les pratiques des sociétés du CAC 40 en matière de divulgation d'informations environnementales. Il vise en particulier à analyser leur conformité avec les recommandations de la TCFD, une initiative internationale lancée fin 2015 lors de la COP21 par le *Financial Stability Board* (FSB). Ces recommandations ont pour objectif d'améliorer le reporting environnemental des sociétés sur la manière dont elles intègrent les Risques et Opportunités Climatiques (ROC) au regard de la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les métriques. A partir d'une analyse de contenu des documents de référence, l'article propose un indice spécifique (*Comprehensive Compliance Index-CCI*) basé sur le niveau d'informations environnementales publiées dans ces quatre domaines, en distinguant les secteurs à fort impact environnemental (l'énergie, les transports l'agro-alimentaire, la construction et la finance) de ceux à faible impact. Cette recherche s'inscrit dans le cadre de la théorie de la légitimité (Suchman 1995; O'Donovan 2002; Deegan et al. 2002) et des travaux antérieurs en matière de divulgation d'informations environnementales (Cormier et al. 2005; Hummel and Schlick 2016; Depoers and Jérôme 2017; Nègre et al. 2017; Russo-Spena et al. 2018).

Les résultats mettent en évidence les points suivants :

- Une amélioration progressive de la divulgation d'informations environnementales sur la période 2015-2017. Le CCI est de 59 % en 2017 contre 48 % en 2016 et 37 % en 2015, (soit un taux de croissance de 38 % entre 2015 et 2017). Cet indice est relativement élevé en 2015 et 2016 dans la mesure où le rapport de TCFD n'avait pas encore été publié, mais il masque des disparités.
- Les cinq secteurs à fort impact environnemental ont un indice plus élevé (62%) que celui à faible enjeu (53 %).
- C'est le secteur de la finance qui connaît le CCI le plus élevé (68%) en 2017 et qui enregistre la plus forte croissance (+53%). On observe que les secteurs de la construction & matériaux et de l'énergie enregistrent de bons niveaux de CCI avec 65% et 61%. Le secteur agro-alimentaire est dans la moyenne avec un CCI de 61% en 2017 et un bon taux de progression 43%. Les secteurs des transports et à faible enjeu sont à la traîne avec un indice en 2017 en dessous la moyenne de l'ensemble du CAC 40 (respectivement 58% et 53%) malgré des taux de croissance importants (42% et 39%).

- Les 5 plus petites capitalisations (Solvay, Veolia, Technip, Accor, Atos) ont un CCI plus élevé que les 5 plus grandes (LVMH, Total, L'Oréal, Sanofi, BNPP) sur toute la période. Cette tendance s'atténue en 2016 si on regarde les 10 plus grandes entreprises par rapport aux 10 plus petites; en revanche, l'écart disparaît en 2017.

L'analyse de contenu des documents de référence conduit à identifier certaines limites aux niveaux de la communication des entreprises et de la grille d'analyse proposée par la TCFD. D'abord, au regard de la présentation de l'information dans le document de référence, une des principales limites est que l'information environnementale est répartie dans différentes sections du rapport (section RSE, gouvernement d'entreprise, gestion des risques ou encore les états financiers). Ce problème s'accroît si les entreprises publient des informations relatives au ROC dans un rapport de développement durable indépendant au détriment de la partie RSE du document de référence. Il en découle que l'amélioration de la communication passerait par une harmonisation de la présentation qui est un préalable à une plus grande homogénéisation de l'information. L'idée étant de regrouper dans une seule section « Environnement et changements climatiques » de la section RSE toutes les informations relatives aux exigences de la TCFD. Par ailleurs, il apparaît que les questions proposées sont parfois trop précises et redondantes si bien que des informations très similaires se retrouvent dans les différents sous-domaines. Au final, les recommandations de la TCFD représentent une avancée incontestable en matière de transparence financière. Toutefois, des progrès importants restent à faire pour la rendre plus opérationnelle et pour identifier les indicateurs les plus pertinents au regard du risque climatique.